



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 183 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction médico- administrative

Arrêté N °2013319-0003 - Arrêté portant délégation de signature du directeur de la direction médico- administrative de l'AP- HP	1
Arrêté N °2013310-0008 - Délégation de signature du GH Saint- Louis, Lariboisière, Fernand- Vidal	5
Arrêté N °2013318-0007 - Arrêté directorial portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs de services centraux)	11
Arrêté N °2013318-0008 - Arrêté directorial portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)	14
Arrêté N °2013318-0009 - Arrêté directorial portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'AP- HP	17
Arrêté N °2013319-0004 - Arrêté de délégation de signature de la Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Sud en date du 15 novembre 2013	19



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013319-0003

signé par
Directeur de la direction médico- administrative

le 15 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction médico- administrative

Arrêté portant délégation de signature du
directeur de la direction médico-
administrative de l'AP- HP



**DIRECTION MEDICO-
ADMINISTRATIVE**

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Ligne directe : (33) 01 40 27 56 46
Secrétariat : (33) 01 40 27 39 24
Télécopie : (33) 01 40 27 38 53

Arrêté n°2013 – 0089

**Portant délégation de signature du directeur
de la direction Médico-administrative**

DIRECTEUR

Le directeur de la direction Médico-administrative

Jean-Michel DIEBOLT

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5

Vu la décision directoriale n°2011-0053 modifiée du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial n° 2013050-0010 du 19 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction médico-administrative, et portant modification de l'arrêté directorial n° 2011-0060 du 9 mai 2011

Vu l'arrêté directorial n°2013-060004 du 27 juin 2013 nommant Madame Sylvia Breton adjointe au directeur de la direction médico-administrative

Vu l'arrêté directorial n°2013248-0003 du 5 septembre 2013 relatif à la désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, et portant modification de l'arrêté directorial n° 2011-0054 du 9 mai 2011.

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0007 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de services centraux

La secrétaire générale entendue,

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Diébolt, délégation de signature est donnée à M^{me} Sylvia Breton, adjointe au directeur médico-administratif à l'effet de signer au nom du directeur médico-administratif, tous les actes, arrêtés et décisions de toute nature relevant du fonctionnement de la direction médico-administrative.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sylvia Breton, délégation de signature est donnée :

- M. Jean-François Sauvat, sous-directeur, chef du département des relations avec les universités et les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- M. Patrick Camphin, directeur d'hôpital, chef du département gestion des crises sanitaires,
- M^{me} Florence Lalardrie, directeur d'hôpital, chef du département de l'offre de soins,
- M. Jérôme Hubin, directeur d'hôpital, chef du département des ressources humaines médicales,
- M. le Professeur Eric Lepage, PU-PH, directeur du centre de compétence « système d'information patient » nouveau système d'information patient,
- M. Didier Le Stum, directeur d'hôpital, chef du département de la stratégie des investissements mobiliers et de l'ingénierie biomédicale,

A l'effet de signer tous les actes, arrêtés et décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Hubin :

M^{me} Sophie Terquem, adjointe au directeur du département des ressources humaines médicales, est habilitée à signer tous les actes, arrêtés et décisions relevant du champ d'attribution.

Article 4 :

Au sein du département des ressources humaines médicales, délégation est donnée à M^{me} Marie Guerrier, directeur d'hôpital, à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et, d'une manière générale, les actes de toute nature concernant la gestion des internes, des résidents, des faisant fonction d'internes et des étudiants hospitaliers.

Article 5 :

Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R 6143-38 susvisé du Code de la Santé Publique.

Article 6 :

L'arrêté n°2013259-0011 est abrogé.

Article 7 :

Le directeur médico-administratif est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris ainsi qu'au Bulletin des actes administratifs du département de Paris et Bulletin municipal officiel.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013



Jean-Michel Diébolt



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013310-0008

signé par
Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Vidal

le 06 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Délégation de signature du GH Saint- Louis,
Lariboisière, Fernand- Vidal

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013-06.11.13 GH SLS-LRB-FW

Monsieur Philippe SUDREAU, directeur des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2010-286 DG du 6 décembre 2010 portant nomination des directeurs adjoints du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés n° 2007-0192 DG, n° 2010-0114, n° 2010-0115, n° 2011/0289 DG, n°ANADDG 2013/040008, n°ANADDG 2013/080003, n° ANADDG 2013/100030 et n° ANADDG 2013/100003 portant nomination des cadres de Direction des hôpitaux SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Philippe SUDREAU en qualité de Directeur des hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n°2013049-0013 DG du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur NICOLAS Christian**, directeur de groupe adjoint et, par ailleurs, directeur des sites Lariboisière et Fernand Widal, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS-LARIBOISIÈRE-FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur RAISON Emmanuel,
Directeur-adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site Saint-Louis et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H et J de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame LAIGRE Julie,
Directrice-adjointe, adjointe au Directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame LAURENT-DEUGNIER Marie,
Directrice adjointe chargée des finances et de la recherche,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame NEURRISSE Sonia,
Directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, Chef de projet pour le Nouveau Lariboisière,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame BASCOUL Marie-Lore,
Directrice adjointe, adjointe à la Directrice chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame OLIVIER-THOMAS Marinette,
Directrice adjointe, chargée de la performance médicale,

à l'effet de signer tous actes correspondants à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe G de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame SWAN-DE REBOUL Anne-Claire,
Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Biologie,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues au paragraphe G de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 DG susvisé ;

Monsieur LECA Philippe, Ingénieur en chef, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Monsieur GRAU Marcel et Madame CAUSSE Sophie
Attachés d'administration hospitalière, chargés des affaires générales ;

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe F de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame KANIA Florence,
Directrice des soins, coordonnatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Monsieur RAISON Emmanuel,** directeur du site Saint-Louis, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par le directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur chargé des ressources humaines ou de **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché principal d'administration et à **Madame Claire SENE**, Attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Marie LAURENT-DEUGNIER**, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Claire DECOUTY**, attachée d'administration, à **Madame Sylvie MARTINEZ**, attachée d'administration ainsi qu'à **Madame Flora LINARD**, chargée de mission, pour ce qui concerne le domaine de la recherche.

En cas d'empêchement de **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière ou de **Madame Marie-Lore BASCOUL** adjointe au directeur chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Yann LE CORGUILLE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur principal, à **Monsieur Nicolas CAPEAU**, ingénieur biomédical à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur subdivisionnaire, à **Madame Fanny LASSERRE**, ingénieur subdivisionnaire, à **Madame Magali JAOUEN-PILARD**, attachée d'administration ou à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe LECA**, directeur des usagers, du système d'information et de la qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Christophe NICOLAI**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Madame SWAN-DE REBOUL Anne-Claire**, directrice des affaires médicales et de la biologie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration, à **Mademoiselle Stéphanie GARRIGUES**, adjoint des cadres hospitaliers et à **Madame Claire LANSAC**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Florence KANIA**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Marie LAURENT-DEUGNIER, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, à **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines ainsi qu'à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Christian NICOLAS** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Marie LAURENT-DEUGNIER, directrice chargée des affaires financières et de la recherche, **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines ainsi qu'à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée des du patrimoine, des achats, de la logistique et de l'ingénierie, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Emmanuel RAISON** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames BASCOUL, LAURENT-DEUGNIER, LAIGRE, NEURRISSE, OLIVIER-THOMAS, SWAN-DE REBOUL,

Directrices adjointes ;

Messieurs RAISON, NICOLAS,

Directeurs adjoints ;

Mesdames BOURGOIN, CAUSSE, DECOUTY-BERNABEU, JAOUEN-PILARD, MARTINEZ, MANOIR, SENE,

Attachées d'administration hospitalière

Messieurs GRAU, VAN ACKER,

Attachés d'administration hospitalière ;

Messieurs CAPEAU, KOCIK, LECA, NICOLAI,

Ingénieurs ;

Madame PETIT,

Cadre de santé.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n°2013-15.07.13 GH-SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : Le directeur du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE - FERNAND WIDAL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Philippe Sudreau
Directeur du Groupe Hospitalier
Saint-Louis - Lariboisière - F.Widal

Philippe SUDREAU



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013318-0007

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 14 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs de services centraux)

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs de services centraux)

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision directoriale n°2011-0053 modifiée, fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2011-0054 modifié, portant désignation des directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, et notamment son article 1^{er},

La secrétaire générale entendue,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux directeurs de pôles d'intérêt commun désignés ci-après :

- Mme Carine CHEVRIER, directrice économique, financière, de l'investissement et du patrimoine,
- M. Christian POIMBOEUF, directeur des ressources humaines,
- M. Jean-Michel DIEBOLT, directeur médico-administratif,
- Mme Laure BEDIER, directrice des affaires juridiques,
- M. Hubert JOSEPH-ANTOINE, directeur du service aux patients et de la communication,
- Mme Sibyle VEIL, directrice du pilotage de la transformation,
- Mme Françoise ZANTMAN, directrice des soins et des activités paramédicales,

à l'effet de signer au nom du directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de leur pôle d'intérêt commun respectif, à l'exclusion :

- des propositions de décorations ;
- des évaluations des directeurs des groupes hospitaliers et des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, ainsi que des fonctionnaires de catégorie A recrutés sur ces emplois ;
- des arrêtés d'affectation des personnels des corps de direction, des ingénieurs hospitaliers généraux, des coordonnateurs généraux des soins et des fonctionnaires

détachés de niveau A ;
- des décisions d'attribution des primes de fonction aux personnels des corps de direction ;
- des arrêtés portant suspension des ingénieurs hospitaliers et des attachés d'administration hospitalière, ainsi que des arrêtés portant application des sanctions disciplinaires aux ingénieurs hospitaliers et attachés d'administration hospitalière.

Article 2 : Conformément à l'article R. 6147-10 du code de la santé publique, les directeurs des pôles d'intérêt commun cités à l'article 1 peuvent, sous leur responsabilité, déléguer leur signature aux personnels sur lesquels ils exercent leur autorité.

Article 3 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qui auront été signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

Article 4 : L'arrêté n°2011-0055 DG du 9 mai 2011 modifié donnant délégation de signature aux directeurs de services centraux est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 NOV. 2013



Martin HIRSCH

2/2



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013318-0008

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 14 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

DELEGATION AUX CONSEILS

**Arrêté directorial portant délégation de signature
(Secrétariat général et cabinet du directeur général)**

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2011-0056 du 9 mai 2011 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

La secrétaire générale entendue,

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à **Monsieur Gérard COTELLON**, chargé de l'intérim des fonctions de directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions ou conventions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées aux directeurs de groupes hospitaliers, hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier et de pôles d'intérêt commun aux termes des arrêtés directoriaux fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » et portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard COTELLON, délégation est donnée à **Monsieur Olivier DELBECKE**, conseiller auprès du cabinet, à l'effet de signer au nom du directeur général les ordres de mission et les pièces comptables de dépenses et recettes relevant du cabinet. »

Article 2 - Délégation de signature est donnée :

- à **M. Michel BILIS**, directeur de la direction de l'inspection et de l'audit,
- à **M. Jean - Michel OLIVIERI**, délégué « défense sécurité »,
- pour la direction du siège, à **M. Pierre COLONNA**, directeur du Siège, et en cas d'empêchement à **M. Patrice GUERIN**, responsable du service des archives en ce qui concerne son domaine d'attribution.

à l'effet de signer au nom du directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs champs de compétence respectifs, tels que définis par l'arrêté n°2011-0056 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale, modifié.

Article 3 - Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qui auront été signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

Article 4 - L'arrêté directeurial n°2011-0057 du 9 mai 2011 modifié, portant délégation de signature de la directrice générale de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris est abrogé.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 NOV. 2013



Martin HIRSCH



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013318-0009

**signé par
Directeur général de l'AP- HP**

le 14 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'AP- HP

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directeur portant délégation de signature à la secrétaire générale de l'AP-HP

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 6143-7, L 6147-1 et R 6147-2,

Vu l'arrêté directeur n°2010-0308 du 23 décembre 2010 nommant Mme Monique RICOMES, secrétaire générale de l'AP-HP,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à madame Monique RICOMES, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, en son absence ou en cas d'empêchement, tous actes, arrêtés, décisions ou conventions relevant de la gestion de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Article 2 : L'arrêté directeur n°2010-0316 en date du 31 décembre 2010 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 NOV. 2013



Martin HIRSCH



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013319-0004

signé par
Directeur du groupe hospitalier Bicêtre Paul Brousse Antoine Bêclère

le 15 Novembre 2013

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de la
Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris
Sud en date du 15 novembre 2013

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013-09 HUPS

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun, et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu les arrêtés directeuriaux N°2010 – 293 DG, 2011 – 0084 DG, 2011- 44 DG, 2012 – 0042 DG, 2012 – 0043 DG, ANADDG 2013 01 007, ANADDG 2013/04 0010 et ANADDG 2013/06 0001 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse.

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Thomas LAURET, directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Paul Brousse et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, C – 7, G 1 à 3^{ème} alinéa et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Antoine Béclère et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, paragraphe C – 6°, 7°, F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, paragraphe I et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12 et 15 paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Bicêtre et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 °, paragraphe D alinéa 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013318-0006.
- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1-C- 5° et E de l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Fatima FRIJY, référente RH site Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Pascale FORATIER, responsable du département paie, carrières et gestion du temps, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Magalie CESBRON, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Marie-Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Catherine FOURCADE, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Joelle MIKAELIAN, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, C alinéa 6°, 7, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 et H de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Arnaud FLANQUART, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci

uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C alinéa 6 – 7, paragraphes F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, H et paragraphe I de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G alinéa 8 et 9 et paragraphe H alinéas 1, 3, 4 de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 et H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Cécile CARLES, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Ange-Marie HERRER, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n° 2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Arnaud FLANQUART, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Martine TRANCHE, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Arnaud FLANQUART, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Fabienne CUMONT, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Arnaud FLANQUART, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINÉ, adjoint au directeur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013318-0006.

- M. Jean GARNIER, Ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Laurence CHARTIER, responsable de bureau des achats fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3, 4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Matthieu LEFEVRE, Coordonnateur logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3, 4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice, chargé des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe D 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013318-0006.

- Mme Fabienne BEFFY, responsable de la Cellule recherche à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Florence Favrel Feuillade et ceci uniquement pour les matières énoncées et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H alinéa 2 et 3 de l'arrêté n 2013318-0006.

- Mme Aurélie MORETTI, chargée de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013318-0006.

- M. François PINCHON, responsables des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 et paragraphe H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Nelly RIGOLE, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013318-0006.

-Mme Dominique ELLERT, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° et paragraphe H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Jacqueline NARDONE, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° paragraphe H alinéas 2 et 3 de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les

matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8,9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n° 2013318-0006.

- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjour du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Arnaud FLANQUART, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la Directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Richard FIZAINÉ, adjoint au directeur de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté,

- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, Mme Fabienne GILBERT, Mme Muriane LOUIS THERESE, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Pascale PRAT, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Diane LEVY, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET, M. Gérard POLEGATO et Mme Hadjila LEROUGE.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2013 – 08 HUPS de délégation de signature du 24 octobre 2013 est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 15 novembre 2013



Christine WELTY